

## **DECLARATION LIMINAIRE**

**CSA du 24/06/2025**

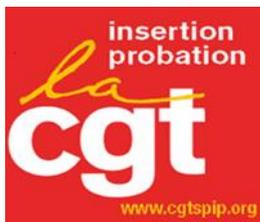
Ce CSA se tient dans un contexte de mobilisation des SPIP, à l'heure où les annonces du Garde des Sceaux prennent une tournure ultra-sécuritaire au détriment de la logique de réinsertion et de prévention de la récidive, pour laquelle nous oeuvrons au quotidien.

L'ordre du jour nourrit par ailleurs l'objectif d'ouvrir le dialogue social au sujet de la Santé Sécurité au Travail, alors même que les annonces ministérielles résonnent avec force comme des attaques contre le cœur même de nos missions.

Or, nous constatons avec regret que nous travaillons dans une Administration dans laquelle il n'est plus possible d'exprimer un désaccord, vu les réactions disproportionnées de l'AP suite à l'usage de mails professionnels par des personnels mobilisés. Les devoirs et obligations des fonctionnaires sont utilisés à l'excès, au détriment des droits et libertés dont nous disposons.

La note de la DI Grand Est s'inscrit dans la même dynamique. Inapplicable en termes de délais, érigeant les Parquets comme des interlocuteurs privilégiés au détriment des JAP et du fonctionnement normal de la chaîne pénale, cette note ne fait que porter une pression supplémentaire sur le dos des CPIP par la seule crainte d'un évènement médiatique. Nous n'aurons de cesse de rappeler le mandat judiciaire : le JAP est l'interlocuteur privilégié du SPIP, qui lui rend compte des incidents. C'est à lui de saisir les autorités judiciaires si nécessaire. Cette note, prise sans concertation avec les SAP, est susceptible de fragiliser les relations entre le SPIP et le JAP et ce n'est pas acceptable.

En agissant de ces façons, l'Administration cède à la démagogie, ce qui a des conséquences directes sur les risques psycho-sociaux. Or, la santé des agents en SPIP est déjà bien mise à mal, en raison du contexte dégradé des services : carence de personnels à tous les niveaux, baisses budgétaires, dysfonctionnements de PRISME, etc.



Le SNEPAP et la CGT-Insertion et Probation appellent la direction à se positionner clairement sur nos préoccupations. Puisque, selon la DAP (sans justification légale ou réglementaire) les agents des SPIP ne pourraient s'exprimer librement auprès de leur hiérarchie qu'à travers les organisations syndicales, nous nous adressons ici à vous pour transmission de nos demandes à vos propres supérieurs. Nous attendons de notre encadrement de participer à la défense de nos missions, d'obtenir des moyens suffisants pour les exercer et de garantir le respect du droit (des agents et de la procédure).

**En tout état de cause, le SNEPAP et la CGT-Insertion et Probation n'auront de cesse de défendre notre cœur de métier, les droits des personnels et des moyens suffisants pour mettre en œuvre nos missions.**

A Colmar, le 24 juin 2025

Les représentants au CSA du

SNEPAP et de la CGT-Insertion Probation

68